



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

Déclaration des élus C.G.T. à la CAP Centrale des Contrôleurs des T.P.E. du 3 mars 2010

Tout d'abord, nous déplorons les conditions matérielles dans lesquelles nous avons du préparer cette CAP, les envois multiples ont généré des contraintes importantes conjuguées au délai de transmission rapproché de la date de la CAP et à une présentation particulière des dossiers de mutation.

Aujourd'hui, nous devons examiner le tableau d'avancement pour les promotions 2010 au grade de CTRL Divisionnaire des TPE que nous n'avons pas pu traiter lors de la CAP des 16 et 17 décembre 2009.

Nous avons souligné lors de cette CAP, les difficultés pour établir les tableaux d'avancement, liées aux propositions, ou plutôt aux non-propositions qui ont conduit à ce que nous ne puissions pas établir le tableau d'avancement au grade de divisionnaire des TPE.

Aujourd'hui, la deuxième consultation des services qui n'a permis de recueillir que 7 propositions supplémentaires (dont 6 des DIR) sur un vivier de 184 pour le domaine AIT. Il y a encore 26 services qui n'ont pas fait de propositions alors qu'ils ont des possibilités qui respectent les critères CAP! Comme par exemple à la DDT des Vosges, où le directeur s'obstine pour la 3^{ème} année à ne pas faire de proposition.

Pour nous cette situation est inacceptable.

Il nous paraît difficile de travailler sérieusement dans de telles conditions. Pour la CGT, toutes les possibilités de promotions offertes doivent être utilisées.

Nous devons inévitablement réviser les critères.

Pour les agents du corps des contrôleurs des TPE en poste dans les DDT (DDTM), comme nous le pressentions, les services n'ont généralement pas joué le jeu, ce qui aura des incidences défavorables pour les déroulements de carrière.

Lors de la CAP des 16 et 17 décembre 2009, vous n'avez pas tenu compte de l'avis de la CGT de reporter l'examen du tableau d'avancement au grade de contrôleur principal, or comme il fallait s'y attendre, les propositions d'un service ont été oubliées, il s'agit de la DIR Centre Ouest.

Nous allons donc aujourd'hui examiner ces propositions et nous entendons, bien que le tableau d'avancement 2010 soit clos, faire valoir le droit des agents proposés par le service et faire en sorte que soit promu l'agent qui doit l'être.

Nous nous étonnons de voir mentionner à l'ordre du jour, un point qui ne relève pas des attributions de la CAP. En effet, la CAP n'a pas à se prononcer sur la nomination d'un agent suite à la décision d'un jury de concours.

Au cours de cette CAP, lors de l'examen de plusieurs dossiers, nous dénoncerons une fois de plus les décisions arbitraires et l'absence de dialogue social dans les services.

Pris dans la tourmente des réorganisations en cours, de nombreux contrôleurs sont dans le désarroi face à l'absence de garanties sur leurs missions et les remises en cause statutaires. Ce dont les personnels ont besoin, c'est de sécuriser leurs parcours professionnels. A l'inverse, notre administration remet en cause toutes les règles de gestion qui prévalaient jusqu'à présent, pour répondre au souhait du gouvernement d'une plus grande précarisation de la Fonction Publique.

Depuis quelque mois, encouragée par la loi sur « *la mobilité et les parcours professionnels* », notre administration montre beaucoup de zèle pour se débarrasser d'un maximum de ses fonctionnaires. Les agents de la filière « exploitation » sont particulièrement visés.

Dans le contexte de crise et d'explosion du chômage, il est intolérable d'afficher pour 2010 34000 suppressions d'emplois dans la fonction publique.

Les fonctionnaires ont un rôle important à jouer dans les territoires pour mettre en œuvre les politiques de l'Etat comme les événements dramatiques de ces derniers jours l'ont démontré avec les missions liées à la protection des biens des personnes.

Aussi, les suppressions d'effectif dans notre ministère sont inacceptables.

Pour conclure cette déclaration, nous évoquerons les élections pour le renouvellement des CAP qui doivent avoir lieu fin 2010. Nous renouvelons notre demande d'instances au plus près des personnels ; c'est-à-dire des CAP locales quand c'est possible, le maintien des Commissions Préparatoires AIFMP et PBSM et de la CAP Centrale.